Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 089-218900595-20261013-2026_67-DE

2026/67

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
15	15	13	15

Séance du 13 octobre

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. GUILLAUME – M. FRERY – E. BARRE – C. COUPLET – C. BRONISEL – C. RATIVEAU – M. REVEILLE – A. VEDOVATI – M. MOJAISKY R. GUILLIN – I. LEPRUN – A. BRONISEL
Absents ayant donné pouvoir : C. TAHALY à E. TRESCARTES et M. BOURDIGUEL à C. COUPLET
Secrétaire : A. BRONISEL

ENTREPRISE EIFFAGE : AVENANT N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2194-1 et suivants et R. 2194-1 et suivants relatifs aux modifications de marché en cours d'exécution ;
Vu le marché initial passé avec la société EIFFAGE, d'un montant initial de 345.786,94€ HT soit 414.944,33 € TTC, ayant pour objet l'aménagement de la rue de la Forêt ;
Considérant que, en cours d'exécution du marché, il s'avère nécessaire de modifier les termes du contrat pour les motifs suivants : prestations supplémentaires nécessaires ;
Considérant que cet avenant a pour objet :

- De modifier le montant du marché : passage de 345.786,94 € HT à 393.009,04 € HT, soit une variation de 13,65641 %

Considérant que les modifications introduites par cet avenant respectent les règles du Code de la commande publique et ne bouleversent pas l'économie générale du marché ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à intervenir avec l'entreprise EIFFAGE, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
2. VALIDE la modification financière qui en résulte, portant le nouveau montant du marché à 393.009,04 € HT soit 471.610,85 € TTC ;
3. AUTORISE Madame la Maire à signer ledit avenant n° 1 ainsi que tout document afférent à son exécution ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 089-218900595-20261013-2026_67-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Amaury BRONISEL

Le Maire
Evelyne TRESCARTES